



Association  
des Bibliothécaires  
de France

## Où situer le pluralisme ?

Le pluralisme est une conception qui affirme, par principe, la légitime diversité des individus, des opinions, des savoir, et des pensées. Cette définition fait écho aux termes d'éclectisme, d'encyclopédisme, d'universalisme et à la notion de tolérance qui sont les fondements de la déontologie du bibliothécaire. Parce que le pluralisme consiste, non pas à utiliser la bibliothèque comme instrument de propagande, mais à assurer la représentation de la plus grande variété possible de sujets, de cultures, d'auteurs, de styles..., il concourt grâce à une information multiple à développer le sens critique du lecteur et non à l'embrigader.

Dans le domaine politique, la bibliothèque doit donc présenter la plus grande diversité des mouvements, des idées, et accompagner de textes critiques les documents émanant des différentes tendances politiques : à défaut de pouvoir le faire avec toute la largeur de vue nécessaire, il peut être préférable de renoncer à proposer non pas des ouvrages sur la politique, mais les titres prosélytes ; il est par ailleurs évident que la bibliothèque n'a pas vocation à offrir dans ses collections un miroir documentaire des résultats électoraux nationaux ou locaux : la collection se doit d'être un encouragement au débat partagé. Ainsi, l'oeuvre d'un romancier ne peut être estimée qu'à l'aune de sa valeur créative, comme les documents scientifiques (sciences pures, sciences humaines, sciences sociales) n'ont pour référence que la reconnaissance de la communauté scientifique.